

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 12 JUIN 2019**

Ouverture de l'assemblée spéciale du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 12e jour du mois de juin 2019 à 18 h 45 au Centre administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, 257, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Stéphane BIRON	Représentant de Ville de Nicolet
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHENES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Claude LEFEBVRE	Maire de Baie-du-Febvre et préfet suppléant
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire du Village de Saint-Célestin

Absences motivées :

M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M. Julien BOUDREAULT	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Formant quorum sous la présidence de M^{me} Geneviève DUBOIS, préfète et mairesse de Ville de Nicolet.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. AFFAIRES COURANTES

- 2.1. Adoption de la résolution abrogeant l'acte d'accord du cours d'eau Petite Rivière dans la municipalité de Saint-François-du-Lac

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. AFFAIRES CORPORATIVES

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION

La préfète, madame Geneviève Dubois, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

2019-06-174 **1.2**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0
AFFAIRES COURANTES

2019-06-175 **2.1**
ADOPTION DE LA RÉSOLUTION ABROGEANT L'ACTE D'ACCORD DU COURS D'EAU PETITE RIVIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT que le règlement relatif au cours d'eau Petite Rivière et branches adopté en juillet 1977 dans la municipalité de Saint-François-du-Lac est toujours en vigueur en date de ce jour ;

CONSIDÉRANT que les dispositions et les normes contenues dans ce règlement ne sont plus à jour et qu'elles sont plus contraignantes que les dispositions actuelles de la Loi sur les compétences municipales (LCM) ;

CONSIDÉRANT que l'article 248, alinéa 3 de la LCM ne permet pas de modifier un règlement, la seule option possible est son abrogation ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'abroger le règlement relatif au cours d'eau Petite Rivière et branches adopté en juillet 1977 dans la municipalité de Saint-François-du-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-06-176 **4.0**
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de La Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à dix-neuf heures (19 h 00).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PREFÈTE
GENEVIÈVE DUBOIS

Signatures



SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ